



Habitats concernés

- Cours d'eau lents ou rapides
- Végétation rivulaire pionnières sur sables ou sablés à exondation estivale

Martin pêcheur



Barbastelle



Je m'engage :

Enjeux

L'activité pêche et sa valorisation dépendent étroitement de la qualité générale du milieu (qualité eau, paysage, débit d'étiage garant d'une bonne population piscicole, poisson "trophée", diversité, etc.) ; d'un cadre agréable pour sa pratique ; de l'accessibilité aux berges. Les projets doivent être orientés vers le respect du site et du paysage.



Grand rhinolophe

Petit rhinolophe

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Angélique des estuaires



Rosalie des Alpes

1. Valoriser auprès des pratiquants **la pratique de l'activité de pêche aux endroits aménagés à cet effet** et ne pas créer de nouveaux aménagements halieutiques sur le cours d'eau (points d'accès, points de stationnement, points de pêche) sans information préalable de la structure animatrice

? L'aménagement de nouveaux points pêche pourrait se faire au détriment d'espèces menacées et les perturber ainsi dans leur cycle de vie.

- Contrôle absence d'aménagements ou d'opération sans avis de la structure animatrice.



Grand Murin

2. Limiter strictement **les opérations d'entretien aux seuls points pêche déjà aménagés** (« coups ») : en dehors de ces zones, préserver et conserver la végétation rivulaire ou aquatique et les troncs ou branchages tombés à l'eau ne présentant pas de risque pour la sécurité du public ou pour la circulation amont-aval des poissons



Minoptère de Schreibers

?

La végétation rivulaire conservée sert de cache pour les poissons, de points d'émergence pour plusieurs espèces de libellules menacées, de zones refuges pour d'autres animaux (Vison...).

- Contrôle sur place de l'absence visible de travaux d'entretien de la végétation en dehors des points de pêche aménagés pré existants.



Murin à oreilles échanquées

3. **Sensibiliser les pratiquants aux enjeux biologiques et à la sensibilité du site** ; notamment : informer (par voie d'affichage par exemple) les utilisateurs de **l'existence de cette charte et du site Natura 2000** (caractère exceptionnel et fragile, précautions à respecter...) et donner aux adhérents habitant les communes du site ou riveraines, le « **guide de bonne conduite du pêcheur** » annexé à la présente charte lors de la remise de la carte de pêche par exemple



Cordule à corps fin

?

En informant les usagers du site, à l'existence du site Natura 2000 et de la charte, vous pourrez ainsi sensibiliser à la présence et aux besoins d'espèces en danger et faire partager comprendre les « bons gestes » nécessaires à leur préservation.

- Contrôle sur place de la visibilité de la charte dans les locaux des partenaires signataires, et que les pratiquants ont reçu un exemplaire du guide de bonne conduite

Bihoreau gris



Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

1. Insérer, dans les documents remis aux adhérents (guide de la réglementation par exemple), à l'occasion des rééditions ou mises à jour, une information concernant l'existence du site Natura 2000, son caractère exceptionnel et fragile, et les précautions à respecter. L'animateur Natura 2000 pourra apporter une aide à la rédaction.

En informant les usagers du site, à l'existence du site Natura 2000 et de la charte, vous pourrez ainsi valoriser la présence d'espèces en danger et faire partager leurs besoins écologiques.

Agrion de Mercure



2. Fournir aux utilisateurs un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter sur le site

En informant les usagers du site, à l'existence du site Natura 2000 et de la charte, vous pourrez ainsi valoriser la présence d'espèces en danger et faire partager leur besoin de tranquillité.

3. Pratiquer l'activité de pêche aux endroits aménagés à cet effet, ne pas en créer de nouveaux



Macromie splendide

L'aménagement de nouveaux points pêche pourrait se faire au détriment d'espèces menacées et les perturber ainsi dans leur cycle de vie.

4. Ne pas arracher les herbiers aquatiques ou rivulaires « gênant » la pêche en dehors des points pêche déjà aménagés

La végétation rivulaire et aquatique est le support de développement de la petite faune aquatique (espèces rares, ressource en proies pour les poissons) ; abri et nourriture pour les poissons, lieux de ponte et points d'émergence (métamorphose) des libellules...



Gomphe de Graslin

5. Ne jamais arracher les espèces aquatiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, ...)

Afin de ne pas les disséminer involontairement (le moindre fragment de ces plantes s'enracine et produit un nouveau pied)

6. Ne pas enlever les troncs ou branchages tombés dans le cours dès lors qu'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité ou n'entravent pas la circulation amont-aval des poissons

Ces troncs ou branchages créent des zones de refuge pour les animaux et notamment pour les poissons, ils contribuent à augmenter la biodiversité du site.



Cistude d'Europe

7. Veiller à conserver sans modifier la diversité des fonds et des écoulements (fosses, radiers, variété des substrats...)



Murin de Bechstein

La qualité des fonds et des écoulements résulte de processus naturels. Il convient de ne pas les perturber pour conserver le bon fonctionnement des cours d'eau.

8. Respecter les zones de frayères, et ne jamais modifier le fond de la rivière (ne pas créer d'obstacle, de seuil en pierre, de fosse...)

Les zones de frayères assurent la survie de ces espèces : leur modification (obstacle, végétation arrachée, fond de rivière perturbé...) peut les faire disparaître.



Cordulie à corps fin

9. Respecter la propreté et la tranquillité du site (ne pas laisser de déchets notamment)

Les déchets mettent des dizaines voire des centaines d'années à disparaître. Or les cannettes vides par exemple, les sacs plastiques... sont des pièges mortels pour les insectes ou certains petits mammifères.

10. Bannir le camping sauvage et stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet

En interdisant le camping et le stationnement en dehors des zones prévues à cet effet, vous protégez les milieux environnants et les espèces qui y vivent.



Loutre d'Europe

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Angélique des estuaires



Rosalie des Alpes



- 1 - Soyez toujours courtois et aimable vis à vis des riverains, ils ne vous doivent absolument rien, vous leur devez par contre le plaisir que vous procure la pratique de la pêche.
- 2 - Fermer les barrières des champs après votre passage.
- 3 - Respecter les clôtures et les récoltes.
- 4 - Garez votre véhicule de telle sorte qu'il ne gêne pas le passage.
- 5 - Suivez les sentiers au bord de la rivière.
- 6 - Ne jetez jamais d'objets qui pourraient blesser les personnes ou les animaux
- 7 - Laisser propres les lieux où vous-même ou votre famille avez pique-niqué.

Pour toute question relative à la réglementation de la pêche,
contactez les services de l'ONEMA, des DDAF, ou de la
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Charente ou Charente-Maritime

Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique
2, cours du Maréchal Leclerc-BP 20124
Tél. : 05.46.98.98.79
E-mail : federation17@peche17.org